

À une séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 5 décembre 2005 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller  
M. Yvan Larouche, conseiller  
Mme Claudine Paré, conseillère  
M. Serge Labonté, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

2869-051205 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert pour la présente séance.

2870-051205 **PRÉSENTATION DU BUDGET**

Monsieur le Maire fait la présentation du budget 2006 et, au fur et à mesure de sa présentation, les citoyens ont l'occasion de poser des questions.

Suite à la présentation de Monsieur le Maire,

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le budget 2006.

2871-051205 **ADOPTION DU RÈGLEMENT #1050**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'adopter le règlement #1050 « Règlement concernant l'adoption du budget et des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2006. »

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens présents ayant eu l'occasion de poser des questions au fur et à mesure de la présentation du budget n'ont pas de question à poser.

2872-051205 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20:21 heures.

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 5 décembre 2005 à 20h21, à laquelle sont présents:

- M. Jean-Martin Cliche, conseiller
- M. Yvan Larouche, conseiller
- Mme Claudine Paré, conseillère
- M. Serge Labonté, conseiller
- N. Serge Simard, conseiller
- M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

2873-051205 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert pour la présente séance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS #1**

- Aucune

**CORRESPONDANCE**

- . **LA SAINT VINCENT DE PAUL**
  - . Demande d'aide financière

2874-051205 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de verser la somme de 200,00 \$ et de demander à l'organisme de nous fournir des détails sur l'utilisation des sommes reçues en 2005 ou 2004, tout en respectant la confidentialité

**RAPPORTS**

- . C.C.U.
  - . Rapport des permis novembre 2005
  
- . Rapport sur les indicateurs de gestion 2004

2875-051205 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2005**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 21 novembre 2005.

2876-051205 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéros 501564 à 501595	206 025,56 \$
. Numéros 501596 à 501614	5 768,45 \$

**FQM – CONTRIBUTION ANNUELLE 2006**

Les membres du conseil ont décidé de ne pas renouveler l'adhésion.

2877-051205 **RADIATION DE COMPTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de radier les comptes suivants :

-CRF500573	39,97 \$
-CRF500369	113,41 \$
-CRF500294	115,03 \$
-CRF500330	119,90 \$
-CRF500170	105,00 \$

2878-051205 **TRANSPORT ADAPTÉ ORLÉANS INC.**

ATTENDU QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les cités et villes et les articles modifiés 536 à 539 du code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport et des budgets et aussi pour la modification des tarifs et des honoraires du service;

ATTENDU QUE la MRC de Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire du Transport Adapté Orléans inc. pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

ATTENDU QUE le Transport Adapté Orléans inc. est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport adapté;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte et approuve que le tarif de 3,50\$ soit imposé à chaque usager admissible pour tous leurs déplacements;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré accorde une subvention de 8 667 \$ représentant (3,00) per capita pour l'année 2006;

ATTENDU QUE le 3,00\$ de quote-part inclus le transport d'appoint dans toutes les municipalités participantes;

ATTENDU QUE la subvention accordée est conditionnelle à la participation financière du Ministère des Transports à raison de 75% du budget global d'exploitation du Transport Adapté Orléans inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que le Conseil accepte de payer la quote-part pour l'année 2006 au montant de 8 667 \$ à Transport Adapté Orléans inc., afin d'offrir un service de transport adapté.

2879-051205 **TRANSPORT ADAPTÉ ORLÉANS INC. – Nomination d’un représentant**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de nommer Mme Claudine Paré à titre de représentante de la Ville de Beaupré.

2880-051205 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1049**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d’adopter le Règlement No 1049 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour : - modifier les normes concernant la hauteur minimale des clôtures entourant les piscines creusées et les ouvertures de ces clôtures.

**EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Reporté

2881-051205 **POTHIER DELISLE – COMPTE D’HONORAIRES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d’autoriser le paiement du compte d’honoraires de la firme « Pothier Delisle avocats » au montant de 12 187,70 \$ incluant les taxes concernant le dossier Club Corporation of Canada Ltd-vs- Station Mont Sainte-Anne –et- Ville de Beaupré.

2882-051205 **MANDAT À L’UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L’ACHAT DE CARBURANTS**

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l’Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l’achat de matériel en son nom;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour un achat regroupé de carburants et d’adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

ATTENDU QUE la Ville désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants identifiés dans une fiche signalétique spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement :

QUE la Ville confie à l’Union des municipalités du Québec pour les années 2006 à 2008 inclusivement, le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour adjuger un contrat d’achats regroupés des différents types de carburants nécessaires aux activités de notre Ville;

QUE la Ville s’engage à compléter pour l’UMQ, dans les délais fixés, la fiche signalétique qu’elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants que notre ville prévoit avoir besoin;

QUE l’UMQ pourra adjuger, au nom de la Ville, un contrat d’une durée de deux ans avec une année additionnelle en option selon les termes prévus au document d’appel d’offres et de la loi applicable;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville reconnait et accepte que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé, avant les taxes et ce, pour chacun des types de produits de carburant achetés par la Municipalité. Le taux est fixé et inscrit dans le cahier des charges de l'appel d'offres dont copie sera transmise à la Municipalité par hyperlien électronique avant le lancement de celui-ci sur le marché.

2883-051205 **SOUSSION CAMION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de rejeter les soumissions reçues considérant que le nouveau chef d'équipe des travaux publics n'est pas encore engagé.

2884-051205 **PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Jean-François St-Pierre à signer au nom de la Ville de Beupré tous les documents nécessaires au renouvellement de notre plan d'aménagement forestier (PAF) relativement aux lots 31-P, 32-P, 33-P, 35-P et 36-P.

2885-051205 **FEUX DE CIRCULATION – BOUL. STE-ANNE (Intersection polyvalente)**

ATTENDU que la Ville de Beupré a reçu de nombreuses plaintes des commerces du secteur et de l'école secondaire quant à l'aspect sécurité de l'intersection du boul. Ste-Anne et de l'entrée de l'école secondaire;

ATTENDU que plusieurs accidents majeurs et mineurs sont survenus à cette intersection;

ATTENDU qu'il existe un danger pour tous les piétons qui circulent à cette intersection et particulièrement pour les étudiants de l'école secondaire qui traversent à chaque jour le boulevard Ste-Anne à cet endroit;

ATTENDU le nombre élevé d'automobiles et de camions lourds qui circulent dans ce secteur ;

ATTENDU que plusieurs commerces bordent cette intersection et qu'il serait primordial de permettre une meilleure gestion de la circulation en leur procurant une voie sécuritaire;

ATTENDU que d'autres commerces sont susceptibles de s'installer dans un avenir proche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de mandater M. Henri Cloutier, maire afin de faire toutes les démarches nécessaires auprès des ministères concernés dans le but d'améliorer la sécurité et d'obtenir l'installation de feux de circulation sur le boulevard Ste-Anne à l'intersection de l'entrée de l'école secondaire.

2886-051205 **L'AUTRE VOIX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de souscrire à une annonce dans le cadre de la publication des vœux de Noël au coût de 225,00 \$.

2887-051205 **HEURES D'OUVERTURE - LOISIRS**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'établir les heures d'ouverture du Service des Loisirs de la façon suivante :

	<i>Heure ouverture</i>	<i>Heure fermeture</i>		<i>Heure ouverture</i>	<i>Heure fermeture</i>
<b>Ski de fond et raquette</b>			<b>Camp d'été</b>		
<i>Lundi au vendredi</i>	<i>9h00</i>	<i>16h00</i>	<i>Lundi au vendredi</i>	<i>8h30</i>	<i>15h30</i>
<i>Samedi et dimanche</i>	<i>9h00</i>	<i>16h00</i>			
<b>Semaine de relâche</b>			<b>Tennis</b>		
<i>Lundi au vendredi</i>	<i>8h30</i>	<i>15h30</i>	<i>Lundi au dimanche</i>	<i>6h00</i>	<i>23h00</i>
<b>Garderie du camp d'été</b>			<b>Piscine municipale</b>		
<i>Matin</i>	<i>7h00</i>	<i>8h30</i>	<i>Lundi au vendredi</i>	<i>10h00</i>	<i>21h00</i>
<i>Soir</i>	<i>15h30</i>	<i>18h00</i>	<i>Samedi et dimanche</i>	<i>10h00</i>	<i>21h00</i>
<b>Piste de patins à roues alignées</b>			<b>Durant le camp d'été</b>		
<b>Durant le camp d'été</b>			<i>Lundi au vendredi</i>	<i>15h00</i>	<i>21h00</i>
<i>Lundi au vendredi</i>	<i>15h00</i>	<i>23h00</i>	<i>Samedi et dimanche</i>	<i>10h00</i>	<i>21h00</i>
<i>Samedi et dimanche</i>	<i>10h00</i>	<i>23h00</i>			
<b>Avant et après le camp d'été</b>			<b>Bibliothèque municipale</b>		
<i>Lundi au dimanche</i>	<i>10h00</i>	<i>23h00</i>	<i>Mercredi</i>	<i>13h00</i>	<i>15h00</i>
				<i>18h30</i>	<i>20h30</i>
			<i>Vendredi</i>	<i>18h30</i>	<i>20h30</i>
			<i>Dimanche</i>	<i>13h00</i>	<i>15h00</i>

**PÉRIODE DE QUESTIONS #2**

. Aucune

2888-051205 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20:45 heures.

---

Henri Cloutier  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale adjointe